

COMMUNIQUE

Je soussigné, Véronique DAUBENFELD, Directrice de l'Ecole Supérieure de Vente et de Management-CCI Paris Ile de France Education, et représentant légal Erasmus +, atteste par la présente avoir pris la décision des taux applicables pour les contributions unitaires suivants :

Contribution aux frais de séjour dans le cadre de la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur à des fins de stages Erasmus+ :

	Pays de destination	Montant par mois en €
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région 14, par exemple Royaume-Uni (*)	575€
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la région 5 (*)	525€
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	475€
Pays partenaires des régions 1-4 et 6-13(*)	Etats-Unis, Australie...	700€

(*) 20% maximum du budget est alloué pour les pays partenaires)

Un complément de bourse est également accordé aux étudiants qui en font la demande et, soit voyagent avec un moyen de transport éco-responsable (+50€), soit répondent à l'un des critères des étudiants ayant moins d'opportunité (+250€/mois).

Pour plus d'information contacter le chef de projet international sur lgasquet@supdevente.fr

Fait à Paris, le 20 septembre 2022


 Véronique DAUBENFELD